

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-deux, le 07 JUIN à 20h30, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 16
- Présents : 13
- Votants : 15

Date de la convocation : Le 01/06/2023

Date d'affichage : Le 01/06/2023

Présents :

Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Aurélie POIRIER, Béatrice CANONNE, Floriane DUPUY, Sandra RIQUIN, Elodie MARCHAND, Messieurs Thierry PAPOT, Manuel DA SILVA, Jacky PASQUIER, Robert PLU, Etienne MOREAU, Patrice NEAU, Christian PACORY

Absents excusés Nathalie FUSELLIER, Thierry GROSBOIS, Florent POIRIER

Absent, a donné pouvoir :

- ↳ Nathalie FUSELLIER à Thierry PAPOT
- ↳ Thierry GROSBOIS à Manuel DA SILVA

ORDRE DU JOUR

Madame Aurélie POIRIER est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 03 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

A la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir le point n°7 - Demande de permission Anjou Fibre (chemin rural N11)

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

1 -

ENTREPRISE	CHAMPENOIS
DESIGNATION	Produits d'entretien pour la salle des sports, la mairie, la salle des fêtes, l'école publique (maternelle et primaire), la bibliothèque
PRIX HT	
PRIX TTC	2 529.78 €

2 -

ENTREPRISE	LADY'S BE
DESIGNATION	Fête des Vernantais (15 juillet 2023) - Musiciens (2)
PRIX HT	
PRIX TTC	620.00 €

3 -

ENTREPRISE	BLUEGRASS BARN BAND
DESIGNATION	Fête des Vernantais (15 juillet 2023) - Initiation à la Country
PRIX HT	
PRIX TTC	500.00 €

4 -

ENTREPRISE	ESNAULT PARCS ET JARDINS
DESIGNATION	Plantations et entretiens (période du 01/05/2023 au 30/04/2024)
PRIX HT	3 186.00 €
PRIX TTC	3 686.30 €

5 -

ENTREPRISE	ANIM'MANIAC
DESIGNATION	Bal de la Fête des Vernantais (15 juillet 2023)
PRIX HT	
PRIX TTC	653.20 €

6 -

ENTREPRISE	DELBAR & DELBA
DESIGNATION	Film occultant Ecole Publique
PRIX HT	
PRIX TTC	626.28 € (Participation de l'IME à hauteur de 250.00 €)

7 -

ENTREPRISE	NILFISK
DESIGNATION	Remplacement de la batterie et de brosse pour restaurant scolaire
PRIX HT	767.85 €
PRIX TTC	

Questions relatives aux décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal :

Concernant le point 1, Monsieur Pacory souligne que concernant les produits d'entretien les commandes sont récurrentes et les factures élevées.

Madame Poirier précise que l'inventaire à l'école est mieux organisé qu'avant et que l'agent administratif en charge des commandes, commande en fonction des besoins. D'ailleurs, Madame Poirier a précisé que cette dernière facture est importante car il n'y aura pas de commande avant la rentrée scolaire de septembre 2023.

Concernant le point 7, Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit de l'entreprise Nilfisk et non pas Wurth comme modifiée ci-dessus.

DEL N° 07-06/2023-01 Rapport d'activité de l'Agglomération de Saumur Val de Loire 2022

Monsieur Le Maire présente le rapport d'activité de l'agglomération Saumur Val de Loire 2022 au conseil municipal. L'ouverture de la piscine de Longué en novembre 2022 est un point positif notamment pour les habitants et les écoliers de Vernantes qui en profitent. Il souligne également que le développement de la communauté de l'agglomération de Saumur Val de Loire est important puisqu'il a accompagné les communes dans la réalisation des projets lancés en 2022, favorise l'accroissement du tourisme, aide les entreprises et favorise le retour à l'emploi avec des créations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le rapport d'activité de l'Agglomération de Saumur Val de Loire.

DEL N° 07-06/2023-02 Charte forestière

Monsieur Le Maire présente en présence de Monsieur Laigle, la synthèse de la charte forestière du territoire de Saumur Val de Loire au conseil municipal. Ce qu'il faut retenir : les espaces forestiers de Saumur Val de Loire représentent plus de 33 hectares ce qui nécessite une prévention contre les incendies.

Des projets d'accompagnement des scolaires sont prévus pour sensibiliser les élèves à ce territoire hostile.

Cette charte encadrée est destinée à aider également les propriétaires de parcelles forestières et à définir des zones pour accompagner les propriétaires de parcelles à agir pour ces forêts.

Monsieur Pascal Laigle rajoute que le projet de cette charte n'est qu'un commencement et qu'il y aura des présentations ultérieures des moyens mis en œuvre. Des aides de la Région sont prévues pendant 5 ans.

Monsieur Le Maire, qui souligne qu'il s'agit d'un beau projet, signera la charte forestière le jeudi 15 juin 2023 dans la forêt communale de Brain-sur-Allonnes.

Monsieur Laigle informe le conseil qu'un intervenant sera présent au conseil municipal de septembre prochain pour la présentation des enjeux du PNR-LAT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la charte forestière.

DEL N°07-06/2023-03 Archives

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal la venue d'une personne du département chargée des archives communales pour évaluer la situation de l'archivage dans la mairie.

En effet une opération de classement est nécessaire afin de remettre plus de 100 mètres linéaires en ordre. Et il en ressort aussi que le local actuel est inadapté.

La durée de l'intervention durerait 14 à 16 semaines avec une charge mensuelle de 3000€ dont les achats de fournitures et les éventuels frais de destruction d'archives.

Cet archiviste pourrait intervenir au premier semestre 2024.

A la suite de cette intervention, l'agent en charge de l'urbanisme sera formé à l'archivage afin de gérer et de tenir en ordre les archives de manière quotidienne. L'agent en charge de l'urbanisme sera formé au cours de ces 3 mois par l'archiviste en place.

Madame Tardivel s'interroge sur le volume de l'archivage et potentiellement le manque de place.

Monsieur Neau et Monsieur Moreau indiquent qu'il y a possibilité d'aménager le grenier à cet effet. Monsieur Pacory précise que les produits d'entretien peuvent être déplacés.

Monsieur Pasquier ajoute qu'il serait intéressant de s'organiser avant de recevoir l'archiviste.

Monsieur Le Maire répond qu'il y aura la place escomptée suite au tri et à la destruction de certains documents officialisés par l'archiviste, de plus il précise que nous avons 6 mois pour organiser l'arrivée de l'archiviste.

Madame Riquin demande si cela ne coûterait pas moins cher de faire une formation à l'agent en charge de l'archivage. Monsieur Le Maire répond que l'archiviste est un professionnel qui va permettre à la mairie d'adopter une bonne méthode de travail comme demandé par les services de l'Etat et que la formation, les informations et la méthodologie qu'il donnera à l'agent responsable de l'urbanisme sera plus efficace. A noter que 2 agents administratifs de la Mairie seront formés pour cet archivage.

Le conseil municipal valide à l'unanimité de faire venir un archiviste pour remettre à jour les archives.

DEL N°07-06/2023-04 Création d'un poste d'agent technique responsable

Monsieur Le Maire informe le conseil de la nécessité de créer un emploi d'agent technique responsable avec mission d'encadrement de l'équipe en place.

Après en avoir délibéré,

- Le conseil municipal décide la création d'un poste d'agent technique responsable au grade d'adjoint technique à temps complet, avec effet au 1^{er} septembre 2023.
- Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Monsieur Pasquier s'abstient au vote.

Monsieur Pacory souligne qu'il serait intéressant de créer une fiche de poste.

DEL N° 07-06/2023-05 SIEML Fonds de concours travaux complémentaires « Route de Mouliherne »

Monsieur Le Maire expose au conseil les travaux complémentaires sur la Route de Mouliherne.

La commune participe à hauteur de 951.52€ sur 4 757.60€ HT pour la repose des lanternes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'estimation des travaux complémentaires « Route de Mouliherne ».

DEL N° 07-06/2023-06 Appel à manifestation d'intérêt : une naissance, un arbre

Monsieur Le Maire explique que nous avons reçu un mail de la Région concernant « une naissance, un arbre ». Pour rappel, cette manifestation d'intérêt a commencé en 2019 et se finira en 2024.

Il informe le conseil municipal qu'il y environ 26 naissances à l'année et que ces arbres pourraient être plantés à la salle des fêtes.

Monsieur Pacory s'interroge sur le fait de relancer ce sujet.

Monsieur Papot répond qu'il s'agit aujourd'hui d'une demande de la Région, c'est pourquoi ce point est évoqué ce soir en délibération au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir à la commission des espaces verts.

Monsieur Pasquier souhaiterait faire partie de cette prochaine commission.

DEL N° 07-06/2023-07 Demande de permission Anjou Fibre (chemin rural N11)

La société Anjou Fibre demande l'accord pour la réalisation de travaux de construction pour leur réseau de fibre optique sur le chemin rural N11, qui consiste en l'implantation de 4 poteaux sur un chemin rural. En effet, les résidents ont manifesté par courrier auprès de Monsieur Le Maire leur volonté de ne pas avoir ces 4 poteaux d'installés devant chez eux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à la majorité la permission de voirie à la société Anjou Fibre afin de réaliser ces travaux.

A noter deux abstentions : Monsieur Moreau et Monsieur Pasquier.

INFORMATIONS

- Recrutement d'un nouvel adjoint administratif en charge de l'urbanisme, du cimetière et du classement depuis le 16 mai 2023 :
Cette personne issue du restaurant scolaire a affirmé sa volonté de travailler au sein de l'équipe administrative. Depuis le 16 mai, elle est formée au sein de la mairie par l'équipe administrative et est épaulée par les services de l'ADS. Elle suivra une formation dans les meilleurs délais en urbanisme, cimetière et archivage. Concernant le restaurant scolaire, l'agent ne sera pas remplacé au service des enfants. En revanche, il sera remplacé aux heures de ménage par deux personnes qui travaillent déjà au restaurant scolaire.
- Journée du patrimoine :
Ouverture de la mairie-église durant le week-end des 16 et 17 septembre 2023. La présence d'élus pourrait être intéressante sur certains créneaux horaires durant ce week-end.
- Informations sur les élections des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales.
- Course de caisses à savon à Mouliherne :
Monsieur Le Maire émet l'idée de faire paraître sur nos différents supports un appel à participants auprès des Vernantes et des Vernantaises.
- L'agglomération Saumur Val de Loire :
Suite à des dégradations, l'agglomération Saumur Val de Loire a décidé de réduire les ouvertures des PAV (points d'apports volontaires) par des tôles en aluminium.

- Plan canicule :
Des courriers vont être envoyés aux personnes de plus de 75 ans afin de recenser les personnes qui souhaitent être contactées en cas de canicule.
- Tranquillité vacances et tranquillité seniors :
La gendarmerie en collaboration avec les élus de Vernantes réfléchissent à la mise en place d'une opération « tranquillité vacances » « tranquillité seniors ».
- Camion outillage Shopix :
Après en avoir délibéré, le conseil municipal préfère que le camion outillage Shopix réintègre son emplacement initial à savoir la place du Champ de Foire à Vernantes.
- Restaurant Scolaire :
Monsieur Pacory expose au conseil municipal la procédure d'installation du logiciel « BL Enfance ». Il précise que l'information passée dans le « Vernant'&Vous » de mai 2023 a été prématurée, en ce sens que la mise en place prend plus de temps que prévu. Une relance auprès des services du prestataire a été nécessaire. La mise en place est en cours d'exécution.
Monsieur Pacory informe qu'une visite de sécurité a été réalisée au restaurant scolaire. A réception du compte-rendu il apparaît que certains points sont à corriger en vue de la prochaine commission qui se tiendra le 20 juin 2023.
- Commission école :
Madame Poirier fait le compte-rendu au conseil municipal de la dernière commission école. Suite à une enquête de satisfaction réalisée par les enseignants auprès de parents, Mesdames Poirier et Tardivel ont assisté à une réunion de la circonscription de Saumur le 2 juin dernier, dont le bilan sera communiqué prochainement.

Quelques dates à retenir :

- Le 17/06 : Assemblée Générale de l'ASRVV
- Le 17/06 : Kermesse de l'école Eugène Livet
- Le 21/06 : Assemblée Générale de la Mission Locale
- Le 23/06 : Rencontre à la suite de l'agrandissement de l'EPHAD
- Le 01/07 : Kermesse de l'école Notre-Dame
- Le 15/07 : Fête des Vernantais

■ **Prochain conseil municipal** :

Le prochain conseil municipal aura lieu **le 05 juillet à 20h30**.

En l'absence d'information et question, la séance est levée à 22h55

La secrétaire de séance,

Aurélié POIRIER

Le Maire,

Thierry PAPOT

